



Traité Zevahim

Michna 6 - Chapitre 4

לְשֵׁם שְׁשָׁה דָּבָרִים בְּעֵבֶד נְזָבֶחַ:
לְשֵׁם זְבַח, לְשֵׁם זָבֵחַ,
לְשֵׁם הַשֵּׁם, לְשֵׁם אֲשִׁים,
לְשֵׁם רִימַת, לְשֵׁם נִיחּוּמָן;
וּבְחַטָּאת וּבְאַשְׁם, לְשֵׁם חַטָּאת.
אָמֵר רַבִּי יוֹסֵי:
אֵף מֵשֵׁלָא בְּיהִיא בְּלִבּוֹ לְשֵׁם אַחֲד מִכָּל אֵלָו, כְּשֶׁר,
שֶׁהֵא תָנָא בֵית דָין;
שָׁאֵין בְמַחְשָׁבָה הַזְּלָכָת אֶלָא אַפָּרְכָּר בַּעֲזִיבָה:

L'offrande sacrifiée est sacrifiée pour six raisons,[et il faut les avoir toutes à l'esprit :]pour le[type d']offrande[sacrifiée :]pour celui qui sacrifie[l'offrande :]pour l'amour de Dieu ; pour la[consommation par le]feu[de l'autel :]pour l'[odeur :] pour[plaire]à[Dieu, c'est-à-dire pour accomplir la volonté de Dieu :]et,[dans le cas d']un sacrifice pour le péché et d'un sacrifice de culpabilité, pour l'[expiation du]péché. Rabbi Yossé dit : Même[dans le cas de]quelqu'un qui n'avait pas l'intention d'[égorger l'offrande]pour l'une de ces raisons,[l'offrande est]valide, car le tribunal a stipulé[qu'il ne doit pas déclarer d'intention ab initio. Cela est nécessaire]car l'intention ne suit que celui qui accomplit le[rite sacrificiel, et donc si celui qui égorgé l'animal n'est pas prudent et déclare une mauvaise intention, l'offrande serait disqualifiée à cause de son intention incorrecte].



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions